

audiences sur cette importante modification qu'on a apportée à la politique nationale dans ces domaines.

Ou encore, lorsque la taxe sur les produits et services sera soumise au Sénat—Dieu veuille qu'elle ne se rende jamais jusque-là—les sénateurs n'estimeront-ils pas encore de leur devoir de faire ce que le gouvernement aura refusé de faire, soit de tenir des audiences dans la province de Québec. C'est presque pitoyable de constater que le gouvernement dit vouloir savoir ce que pense la population, mais ne prévoit même pas une seule journée d'audiences dans l'une des provinces les plus peuplées du pays.

**M. le Président:** Le secrétaire parlementaire a la parole pour invoquer le Règlement.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'intervention du député sur ce que le Sénat risque de faire avec un certain nombre de projets de loi. C'est intéressant, mais cela n'a aucun rapport avec le recours au Règlement dont nous sommes saisis et qui porte précisément sur la question de savoir si le Sénat a le droit de modifier des mesures financières. On a clairement montré que le projet de loi C-21 entre dans cette catégorie.

**M. Riis:** Mon collègue n'était pas à la Chambre lorsque j'ai fait observer que le gouvernement avait déjà accepté certains amendements. Le moment est donc mal choisi pour proposer qu'il n'en accepte plus. Cette stratégie ne me paraît guère logique.

En théorie, je suppose que le Sénat a le droit d'agir ainsi en vertu de la Constitution. C'est une autre question de savoir s'il y est autorisé sur le plan moral. Il me semble que cela vous place, monsieur le Président, dans une situation très difficile. Il arrive à chacun d'entre nous à la Chambre de remettre en question ce que font les sénateurs. Nous doutons de la sagesse de certaines de leurs décisions. Mais il n'appartient sûrement pas au Président de la Chambre de commenter les messages reçus du Sénat.

Le Sénat peut transmettre à la Chambre tous les messages qu'il veut, et il nous incombe alors de décider comment y répondre. Il n'est pas du ressort du Président de juger si les observations du Sénat sont pertinentes ou non.

### *Recours au Règlement*

Monsieur le Président, la question dont nous sommes saisis aujourd'hui aura des répercussions d'une grande portée sur le futur rôle de la Chambre haute. Comme nous n'avons pas eu le temps de réfléchir aux remarques très judicieuses du leader parlementaire du gouvernement et du député d'Ottawa—Vanier et vu les conséquences des décisions que vous, monsieur le Président, devez prendre, je propose que nous mettions la question de côté jusqu'à demain peut-être. Les députés auront eu la chance de réfléchir aux arguments invoqués par les deux côtés et de présenter d'autres propositions à la présidence.

**M. le Président:** Je vais suivre le conseil du député de Kamloops. D'autres députés voudront peut-être m'offrir leur aide ce soir ou après l'ajournement de la Chambre aujourd'hui. Je sais que le député de Kingston et les Îles voudra probablement le faire. Quoi qu'il en soit, je trouve que la proposition du député de Kamloops est obligeante et pleine de bons sens.

Des copies de l'argumentation bien formulée et solidement étayée du leader parlementaire peuvent être distribuées aux députés. Je reviendrai à la Chambre à l'heure qui conviendra aux députés pour que nous terminions le débat. Il n'est pas nécessaire d'en arriver à une décision cet après-midi, et les députés savent bien que je ne voudrais pas trancher la question dès cet après-midi, de toute façon.

Je vais donc accepter la proposition du député de Kamloops, parce que je la juge utile pour répondre aux besoins de la Chambre, et nous allons maintenant passer à d'autres questions.

\* \* \*

• (1630)

### LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

#### AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-62—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**M. le Président:** Tandis que j'ai la parole, je devrais en revenir à l'intervention du ministre des Finances, qui a donné avis de l'attribution de temps, et à l'objection soulevée à ce sujet il y a quelques minutes.

On s'est opposé parce que la Chambre n'avait pas encore été saisie de la question. On a invoqué un précédent. Or, je prierais le député de réexaminer les circonstances exactes de ce précédent et ce que j'avais déclaré. Nous n'étions même pas passés à l'ordre du jour, contrairement au cas qui nous occupe. J'ai rendu une longue décision sur les motions qui étaient à l'étude à l'étape du rapport, puis il y a eu des discussions. Il est vrai que le